Accusé de réception en préfecture
077-267702884-20261009-DEL26_01344-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

VILLE DE VILLEPARISIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux octobre, à 18 h 08, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Président :

Nombre de membres en exercice	11
Date de la convocation	4 septembre 2026
Membres présents	9
Membres représentés	1
Membres absents	1
Secrétaire de séance	Murielle LANG

Présents :

Fréderic BOUCHE, Président du CCAS
Laura STRULOVICI, Adjointe au Maire, vice-présidente du CCAS
Nathalie DACHICOURT, Patricia DHOTEL, conseillères municipales
Daniel ARNOUD, conseiller municipal
Stéphanie BARANGER, Micheline HILAIRE
Estelle PAROUX, Emilie COOWAR

Pouvoirs :

Audrey MERET donne pouvoir à Laura STRULOVICI

Absent(e)s excusé(e)s :

Claude SICRE DE FONTBRUNE

Accusé de réception en préfecture
077-267702884-20261009-DEL26_01344-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Conseil d'Administration du CCAS du 02 octobre 2026 – Délibération n° 2026-38/10-10

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE 2026

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 des Communes et de leurs établissements publics,

VU l'instruction budgétaire M 22 des établissements sociaux et médico-sociaux,

VU la délibération en date du 4 décembre 2025 portant approbation du Budget Annexe Aide à Domicile 2026,

Considérant qu'une Décision Modificative est nécessaire afin de faire face à l'évolution des dépenses,

Entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BOUCHE, Président,

DELIBERE

Article 1

La Décision Modificative n° 1 est adoptée, équilibrée en dépenses et en recettes, comme suit :

Dépenses de Fonctionnement

CHAPITRE	GESTIONNAIRE DE SERVICE	ARTICLE	MONTANTS
012 Groupe II	AAD .....AAD	64111 (dépenses afférentes au personnel)	60 000,00 €
016 Groupe III	AAD .....ADM	6578 (autres subventions)	1 550,28 €
016 Groupe III	AAD .....ADM	6541 (pertes sur créances irrécouvrables)	115,85 €
		TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**61 666,15 €**

Recettes de Fonctionnement

CHAPITRE	GESTIONNAIRE DE SERVICE	ARTICLE	MONTANTS
017 Groupe I	AAD.....AAD	7331111 (Dotation globale du Département)	19 600,00 €
017 Groupe I	AAD.....AAD	7331112 (Dotation complémentaire du Département)	58 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
077-267702884-20261009-DEL26_01344-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

017 Groupe I	AAD.....CAISSE	7318 (produits à la charge de l'assurance maladie)	-200,00 €
017 Groupe I	AAD.....CAISSE	7381 (produits à la charge de la CAF)	-1 000,00 €
017 Groupe I	AAD.....CAISSE	7388 (produits à la charge d'autres financeurs)	-21 400,00 €
018 Groupe II	AAD.....ADM	6419 (remboursement sur rémunérations du personnel non médical)	6 600,00 €
019 Groupe III	AAA.....ADM	7817 (reprise sur dépréciation des actifs circulants)	66,13 €
		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**61 666,13 €**

Dépenses d'investissement

CHAPITRE	GESTIONNAIRE DE SERVICE	ARTICLE	MONTANTS
49	AAD.....ADM	491 (dépréciations des comptes de redevables)	66,13 €
21	AAD.....ADM	2135 (installations générales, agencements)	-66,13 €
		TOTAL DEPENSE D'INVESTISSEMENT	0,00 €

Article 2

Monsieur Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à Monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux, au Sous-Préfet de Meaux, et inscrite au registre des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Adopté à l'unanimité selon le vote suivant :

10 votants
10 pour dont 1 pouvoir

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VILLEPARISIS (77270)

Pour extrait conforme, le 3 octobre 2026
Frédéric BOUCHE
Président du Centre Communal
d'Action Sociale